

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE POUR ENFANTS – 2019-2020

Nom .....

Prénom .....

### Stage :

Élémentaires

Collégiens

Lycéens

### Article 1 : assiduité

Les stages sont organisés pendant les vacances scolaires de la zone C.

L'élève doit être présent à chaque journée de stage. Toute absence doit être signalée au CAUE de Paris par mail à l'adresse eae@caue75.fr ou par téléphone au 01 48 87 70 56, dans les plus brefs délais. En cas d'absences répétées et non justifiées, le CAUE contactera les parents, et se réserve le droit d'exclure l'enfant.

### Article 2 : comportement

Le respect mutuel garantit le bon fonctionnement du stage. En cas de non-respect des personnes, des locaux et du matériel, des sanctions pourront être prises, allant jusqu'à l'exclusion du stage.

### Article 3 : responsabilité

En cas d'abandon, les familles doivent informer par mail le CAUE de Paris et cela dans les plus brefs délais. Tout stage débuté est dû dans son intégralité.

Tout changement (domicile, coordonnées, autorisation sortie) doit être signalé au CAUE par mail dans les meilleurs délais. Les parents seront responsables des dégâts matériels causés par les élèves mineurs, dont ils ont la charge. Une attestation d'assurance pour les activités extrascolaires doit être fournie dès l'inscription et est obligatoire pour que l'enfant puisse participer au stage.

Les élèves se présentant au stage sont sous la responsabilité de l'animateur pendant la durée du stage.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux stages. Ils seront invités à une restitution de fin de stage.

L'adhésion au CAUE de Paris est obligatoire et préalable à toute participation aux stages d'architecture pour enfants.

### Article 4 : réglementation générale européenne de protection des données

En inscrivant votre enfant à l'École d'architecture pour enfants pour un stage, vous acceptez de recevoir la newsletter du CAUE de Paris et les informations ou invitations aux événements des CAUE de Paris et d'Ile-de-France. Conformément à la RGPD, vous conservez le droit de consultation, de modification ou de retrait de nos listes de diffusion à tout moment. Néanmoins, sans intervention spécifique de votre part, les CAUE d'IDF conserveront vos données de contact pendant au moins un an à l'issue de votre désabonnement. Par ailleurs, vos documents et informations d'inscription seront conservés deux ans dans nos archives et rendus anonymes à des fins statistiques.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur 2019-2020 de l'École d'Architecture pour Enfants du CAUE de Paris et m'engage à le respecter.

A ....., le ...../...../2020

**Signature des parents**

**Signature de l'élève**